



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

A la suite d'une convocation du mercredi 17 juin 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 23 juin 2026 à 17h sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 31**

Mesdames, Messieurs Gilles BIGNON, Christian CLEMENT, Bernard BORDÉ, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Roselyne DA SOLLER, Cyrille DALSTEIN, Éric FEDERSPIEL, Guy FENRICH, Freddy LITTY, Christiane MULLER, Laurent MULLER, Christiane HECKEL, Jean-Claude HEHN, Etienne HOFFERT, Orhan KARA, Jonathan LEIDNER-WALDECK, Jacky RIEGER, Barbara SCHICKNER, Dominique SCHOULLER, Océane SIMON, Laurent SLAVIK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Bernard TREUVELOT, Emmanuel VATRIN, Marc ZINGRAFF.

Dont représentés par son suppléant :

Messieurs Daniel CLEMENT est représenté par Pascal TARILLON, Germain DERUDDER est représenté par Gaetano CIGNA, Ginette MAGRAS est représentée par Aurore SCHUTZ, Christophe MULLER est représenté par Didier BLAISE.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 2**

Messieurs. Christian SCHWALBACH a donné procuration à Gilles BIGNON, Claude BARBIAN a donné procuration à Éric FEDERSPIEL.

✓ **Excusé : 22**

Mesdames, Messieurs Jean-François AMMER, Suzanne BUSDON, Alexandre CASSARO, Salvatore COSCARELLA, Salvatore FIORETTO, Roland GLODEN, Marie-France GUERRIERO, Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Laurent MENIERE, Kevin PFEFFER, Jean-Marc HOELLINGER, Constant KIEFFER, Sylvia PIESTA, Pascal ROETSCH, Philippe SCHUTZ, Serge STEBLER, Sébastien THISSE, Jean-Paul TINNES, Jean-Marc WAGNER, Gabriel WEBER, Romuald YAHIAOUI, Christian ZWIEBEL.

07. FINANCES

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Pour mémoire :

- Par délibération n° 2025/14 du 31 mars 2025, le Comité syndical a adopté le budget primitif pour l'année 2025 ;
- Par délibération n° 2025/32 du 29 septembre 2025, le Comité syndical a adopté la décision modificative budgétaire n° 1 ;
- Par délibération n° 2025/38 du 17 novembre 2025, le Comité syndical a adopté la décision modificative budgétaire n° 2.
- Par délibération n° 2025/50 du 15 décembre 2025, le Comité syndical a adopté la décision modificative budgétaire n° 3 ;
- Par délibération n° 2026/01 du 2 février 2026, le Comité syndical a adopté la reprise anticipée au budget primitif 2026 des résultats 2025 ;
- Par délibération n° 2026/02 du 2 février 2026, le Comité syndical a reporté en section d'exploitation le résultat 2025 excédentaire de ladite section.
- Par délibération n° 2026/03 du 2 février 2026, le Comité syndical a adopté le budget primitif pour l'année 2026.

A compter de l'exercice budgétaire 2025, le Compte Financier Unique (CFU) devient la nouvelle présentation des comptes locaux. Il rassemble dans un seul et même document les informations antérieurement contenues, d'une part, dans le compte administratif établi par l'ordonnateur et, d'autre part, dans le compte de gestion produit par le comptable public.

Le Président rappelle que le Comité syndical a, lors de sa séance du 2 février 2026, repris et affecté par anticipation les résultats 2025 au budget primitif 2026. Ces résultats correspondent à ceux du compte financier unique 2025.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président BIGNON quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La séance est alors présidée par le deuxième vice-président, Christian CLEMENT, qui présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Christian CLEMENT, second vice-président,

Le Comité syndical délibère par :

32 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Et décide

- D'adopter le compte financier unique 2025, arrêté comme suit :

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes	Réalisées	7 966 460,53	53 903 512,48	61 869 973,01
	Restes à réaliser	955 000,00		955 000,00
Dépenses	Réalisées	8 589 492,61	54 311 079,39	62 900 572,00
	Restes à réaliser	3 443 097,66		3 443 097,66
Solde réalisations		-623 032,08	-407 566,91	-1 030 598,99
Résultats antérieurs reportés		3 397 582,14	5 487 853,28	8 885 435,42
Excédent/déficit		2 774 550,06	5 080 286,37	7 854 836,43
Solde restes à réaliser		-2 488 097,66		-2 488 097,66
Résultat cumulé		286 452,40	5 080 286,37	5 366 738,77

- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2026

Gilles BIGNON,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

10 JUL. 2026